

- PROCÈS VERBAL -

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-12
du Code général des collectivités territoriales

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Date de la convocation : | 12 novembre 2019 |
| Date d'affichage : | 12 novembre 2019 |
| Nombre de délégués en exercice : | 27 |
| Nombre de délégués présents : | 24 |
| Nombre de délégués excusés : | 01 |
| Nombre de délégués absents : | 02 |
| Nombre de pouvoirs : | 00 |
| Nombre de délégués votants : | 24 |

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente, Maire de Salins-Fontaine, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

s'est réuni à la Salle du Conseil, Mairie de Saint Martin de Belleville, sous la présidence de Monsieur Fabrice PANNEKOUCKE, Président.

Etaient présents :

| | |
|----------------------------|--|
| SALINS-FONTAINE : | Françoise CROUSAZ, Enimie REUMAUX. |
| MOUTIERS : | Fabrice PANNEKOUCKE, Eric LAURENT, Fabienne ASTIER, Aïcha DEMONNAZ, Bernard GSELL, Philippe NIVELLE, Nouare KISMOUNE (<i>arrivé 18h25</i>), Jacques LEGER. |
| NOTRE DAME DU PRE : | Jean-Paul DE BORTOLI. |
| SAINT MARCEL : | Daniel CHARRIERE, Philippe CALDERINI. |
| LES BELLEVILLE : | André PLAISANCE, Noëlla JAY, Claude JAY, Jean-Luc DIMAND, Sandra FAVRE, Hubert THIERY, Georges DANIS, Donatienne THOMAS, Agnès ANDRE, Alexandra HUDRY (<i>arrivée 18h11</i>) |
| HAUTECOUR : | Georges SAINT GERMAIN. |

Etaient excusés :

| | |
|------------------------|---------------|
| SALINS-FONTAINE | Alain CULLET. |
|------------------------|---------------|

Etaient absent :

| | |
|-------------------|--------------------------------------|
| MOUTIERS : | Laurence ROCHAS, Florence SCARPETTA, |
|-------------------|--------------------------------------|

Ordre du jour

Administration Generale

- 1) Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 17 septembre 2019.
- 2) Décisions prises par le Président
 - a) Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation.
 - b) Décisions prises par le Bureau.
- 3) Carrefour des métiers : portage par la CCCT pour la Tarentaise et demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes

Finances

- 4) Avenant à la convention financière de transfert de la compétence "Plan d'eau des Bruyères" de Les Belleville

Mise en valeur et protection de l'environnement

- 5) Biodéchets: Acquisition par les collectivités et les privés des titres horizon détenus par METHASEM et dissolution / liquidation de la SEM METHASEM
- 6) Convention de mise à disposition des services techniques au profit de la CCCT - compétence déchets: Réévaluation du forfait de la commune de Salins-Fontaine

Equipements sportifs

- 7) Règlements intérieur gymnases SMB, Bardassier, Tartarat
- 8) Mise à disposition de locaux du rez-de-chaussée du tennis au district de Tarentaise du comité de ski de Savoie par voie de convention et au Tennis Club de Moûtiers par voie l'avenant à la DSP
- 9) Vidéoprotection sur le complexe sportif de Moûtiers : convention de partenariat avec la Ville de Moûtiers et la commune de Salins-Fontaine
- 10) Subvention de la CCCT à la commune de Moûtiers pour l'organisation du Tour de Tarentaise 2019

Divers

Actualités, questions et informations diverses.

ADMINISTRATION GENERALE

Début séance 18h par Monsieur Pannekoucke.

1) Approbation du procès verbal du conseil communautaire du 22 octobre 2019 (PJ)

2) Décisions prises au titre de l'article L.2122.2

a) Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation entre le 10/10/2019 et le 06/11/2019

| DATE | SERVICE | TIERS | OBJET | MONTANT TTC |
|------------|-------------------------|-----------------------|---|-------------|
| 06/11/2019 | Administration Générale | AGATE | DADS 2019 | 2 088,00 |
| 17/10/2019 | Animation | MANUTAN COLLECTIVITÉS | MOBILIER SERVICE ENFANCE JEUNESSE | 2 590,01 |
| 10/10/2019 | Communication | EDELWEISS | PANNEAUX PHOTOS | 216,00 |
| 22/10/2019 | Communication | MYOSOTIS | LICENCE ADOBE CREATIVE | 1 152,00 |
| 28/10/2019 | Déchets | VARVAT MÉTALLERIE | POTEAUX SUR MURET POUR FIXATION ENROULEUR DE RUBALISE DÉCHETTERIE | 1 105,20 |
| 28/10/2019 | Déchets | SERVI PRO | ENROULEUR DE RUBALISE DÉCHETTERIE | 268,45 |
| 29/10/2019 | Déchets | EDELWEISS | PANNEAU AQUILUX DÉCHETTERIE | 70,80 |
| 05/11/2019 | Déchets | SERVI PRO | VÊTEMENTS TRAVAIL DÉCHETTERIE | 96,59 |
| 14/10/2019 | Ecole des Arts | THOMANN | MATÉRIEL MUSIQUE | 156,90 |
| 14/10/2019 | Ecole des Arts | WOODBASS | MATÉRIEL MUSIQUE | 164,45 |
| 05/11/2019 | Ecole des Arts | ROCHE STÉPHANE | CLÉS USB POUR ÉLÈVES EDA | 3 055,00 |

b) Décisions prises par le Bureau en vertu de sa délégation depuis le 12 septembre 2019 :

| Bureau du 15 octobre 2019 | Objet |
|---------------------------|--|
| 2019-41 | Marché des prestations informatiques : Approbation avenant de régularisation |
| 2019-42 | Réaménagement du RDC du bâtiment de Tennis : devis pour les travaux |
| 2019-43 | Eco Mobilier - Signature du contrat 2019-2023 |

| | |
|---------|---|
| 2019-44 | GEMAPI - Berges de l'Isère : Devis pour la mise en place de murets de protection sur les quais |
| 2019-45 | GEMAPI - Confluence du doron de Belleville avec le Doron de Bozel : devis pour la réalisation de sondages sur le terrain de foot de Villarlurin |
| 2019-46 | Approbation convention de Partenariat entre la CCCT et le CIAS du Canton de Moûtiers - Notre Foyer - 2019/2020 |
| 2019-47 | Approbation convention de Partenariat entre la CCCT et le CIAS du Canton de Moûtiers - Eveil Musical Petite Enfance - 2019/2020 |
| 2019-48 | Approbation convention de Partenariat entre la CCCT et la CCVV - Eveil musical crèches |
| 2019-49 | Approbation convention mise à disposition chorale du Centre Social Savoie qui Chante |

Philippe Nivelles interroge Monsieur le Président sur la fin du chantier du Pont Maisel.

Fabrice Pannekoucke précise que la pose des pierres sur le quai est désormais imminente.

RESSOURCES HUMAINES

3) Modification des quotités de temps de travail de plusieurs emplois d'assistant d'enseignement artistique 115

Dans le prolongement de la rentrée scolaire 2019-2020, les effectifs élèves de l'Ecole des Arts sont confirmés et la quotité de temps de travail des agents à temps non complet doivent être modifiés en conséquence.

Les modifications envisagées sont les suivantes :

| Emploi | Grade | Ancienne quotité de temps de travail | Nouvelle quotité de temps de travail | Evolution en % |
|---------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------|
| Enseignant d'accordéon | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe non titulaire | 17 h 30 | 18 h | < 10 % |
| Enseignant de violoncelle | Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe | 12 h | 13 h | < 10 % |
| Enseignant de violon | Assistant d'enseignement artistique non titulaire | 9 h 30 | 10h40 | > 10 % |
| Enseignant de percussion | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe | 12 h 43 | 13 h | < 10 % |
| Enseignant de piano | Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe | 17 h 15 | 18 h | < 10 % |

| | | | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|------|------|--------|
| Enseignant de guitare électrique | Assistant d'enseignement artistique | 12 h | 11 h | < 10 % |
|----------------------------------|-------------------------------------|------|------|--------|

L'avis du Comité Technique a été sollicité sur les modifications portant sur une évolution supérieure à 10%.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

MODIFIE le tableau des emplois permanents comme indiqué ci-dessus.

| |
|--|
| Vote : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 |
|--|

FINANCES

Arrivée Madame Hudry 18h11

4) Transfert de charges du budget principal vers le budget annexe GEMAPI 116

Dans le prolongement de la mise en œuvre du budget annexe GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2019, Monsieur le Vice-Président en charge des finances indique que du fait des organisations en place, les charges suivantes continuent à être supportées par le budget principal et doivent, en fin d'exercice, être refacturées partiellement au budget annexe GEMAPI.

Il propose au conseil communautaire d'adopter la liste de charges telle qu'indiquée ci-dessous ainsi que les clés de répartition proposées.

Il précise que les crédits correspondant seront inscrits aux budgets primitifs du budget principal en recette et du budget annexe GEMAPI en dépense. (Notamment dans la cadre de la Décision Modificative n°3 - cf délibération suivante).

Charges de fonctionnement du siège de la CCCT (chapitre 011) :

- eau
- électricité
- combustibles
- produits d'entretien
- fournitures de petit équipement, dont certificat de signature électronique
- fournitures administratives
- prestations de services :
 - adhésion et assistance AGATE
 - contrat accompagnement document unique de prévention des risques professionnels
 - contrat autorisation copies d'oeuvres protégées
 - abonnement télétransmission actes au contrôle de légalité
 - prestation annuelle d'archivage
 - hébergement logiciel compta et GRH
 - licence google et antivirus
 - suivi annuel des assurances
 - abonnement service juridique SVP
 - nettoyage des vitres
- location immobilière

- location photocopieur
- entretien bâtiment :
 - ascenseur
 - plomberie/ chauffage
 - blocs de secours
 - extincteurs
- maintenance :
 - informatique,
 - bureautique et logicielle
 - ascenseur
 - photocopieur
 - vérification électrique
 - système incendie
 - porte automatique
 - défibrillateur
 - contrôle légionelle
- assurances responsabilité civile, responsabilité civile des mandataires sociaux, protection juridique et auto-mission collaborateurs
- indemnités du comptable public
- affranchissement
- télécommunications :
 - abonnements lignes standard, fax et scan
 - abonnement ADSL
 - communications

→ Clé de répartition : part de la masse salariale N-1 dédiée à la compétence GEMAPI / masse salariale N-1 portée par le budget principal (hors refacturations transferts ou mutualisation). Pour 2019 et 2020, cette clé de répartition est fixée à 1,05%. *(soit 2 816 € en 2019 - montant prévisionnel inscrit à la DM)*

Cotisation auprès de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (chapitre 65) :

→ Clé de répartition : 21.5 % *(soit 13 601 € en 2019 - montant inscrit à la DM)*

Charges de personnel (chapitre 012) :

| Emploi | Part affectée à la compétence déchets |
|---|---------------------------------------|
| Technicien déchets et GEMAPI | 30% |
| Adjointe au DGS - DST | 10% |
| Directeur général des services | 1% |
| Comptable - assistante ST et marchés | 5% |
| Assistante de direction - secrétariat général | 1% |
| Chargée d'accueil | 1% |

→ Clé de répartition : part affectée à la compétence GEMAPI X masse salariale N agent occupant l'emploi concerné *(soit 23 518 € - montant prévisionnel 2019 inscrit à la DM)*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ la liste de charges supportées par le budget principal qui seront refacturées au budget annexe GEMAPI (cf détail ci-dessus).

ADOPTÉ les clés de répartition présentées ci-dessus.

| |
|----------------|
| Vote : 23 |
| Pour : 23 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

5) Décision modificative n°3 - 2019 du Budget Annexe GEMAPI

Monsieur le Vice-Président en charge des finances propose d'adapter les crédits du budget annexe GEMAPI par l'adoption d'une décision modificative n°3.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ la décision modificative n°3 de l'exercice 2019 du budget annexe GEMAPI, suivante :

FONCTIONNEMENT

| Chapitre | Compte | Intitulé compte | BP + DM1 + DM2 | DM 3 | BP + DM1 + DM2 + DM3 |
|--|--------|--|----------------|-------------|----------------------|
| Dépenses | | | | | |
| 012 - Charges de personnel | 6218 | Autre personnel extérieur | 22 000,00 | 6 366,00 | 28 366,00 |
| 011 - Charges à caractère général | 62871 | Remboursement de frais à la collectivité de rattachement | 0,00 | 2 816,00 | 2 816,00 |
| Autres charges de gestion courante | 6558 | Autres contributions obligatoires | 0,00 | 13 602,00 | 13 602,00 |
| 011 - Charges à caractère général | 617 | Etudes et recherches | 8 750,00 | -8 750,00 | 0,00 |
| 011 - Charges à caractère général | 61521 | Entretien et réparation de terrains | 40 000,00 | -10 000,00 | 30 000,00 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 023 | Virement à la section d'investissement | 24 900,00 | -4 034,00 | 20 866,00 |
| Total | | | | 0,00 | |

INVESTISSEMENT

| | | | | | |
|----------------------------------|------|---|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses | | | | | |
| 21 - Immobilisations corporelles | 2128 | Agencements et aménagements de terrains | 35 388,00 | -4 034,00 | 31 354,00 |

| | | | | | |
|--|-----|--|-----------|-----------|-----------|
| Recettes | | | | | |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 24 900,00 | -4 034,00 | 20 866,00 |

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

6) Transfert des charges de personnel du Budget Principal vers le Budget Annexe Tourisme

Pour l'année 2019, le transfert des charges de personnel supportées par le budget principal, pour le budget annexe tourisme, porte sur la part des interventions du service ménage pour les locaux de l'Office de tourisme. Cette part est déterminée à 8,70 % (2 990 h d'interventions au total, dont 260 heures pour le ménage de l'Office du Tourisme).

La facture 2019 du service commun ménage est de 76 383 €. La part de cette facture correspondant aux interventions au profit de l'Office de tourisme est donc de 6 645 € (8,70%).

Il conviendra de procéder à la réalisation d'une recette équivalente sur le budget principal, et d'une dépense sur le budget annexe Tourisme, correspondant à ce montant.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE le transfert des charges de personnel du budget général vers le budget annexe Tourisme tel que présenté ci-dessus,

CHARGE le Président de l'exécution de cette décision.

DIT que les crédits budgétaires correspondants à cette dépense sont prévus au budget annexe Tourisme (compte 6217).

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

7) Décision Modificative n°2 Exercice 2019 Budget Annexe Tourisme

Le Vice-Président en charge des finances propose d'adapter les crédits du budget annexe Tourisme par l'adoption d'une décision modificative n°2.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°2 de l'exercice 2019 du budget annexe Tourisme, suivante :

FONCTIONNEMENT

| Chapitre | Compte | Intitulé compte | Fonction - Service | BP + DM1 | DM 2 | BP + DM1 + DM2 |
|-----------------------------------|--------|-------------------------------|------------------------|------------|------------------|----------------|
| Dépenses | | | | | | |
| 011 - Charges à caractère général | 611 | Contrat prestation de service | 020 -Scènes Gourmandes | 35 000,00 | 3 000,00 | 38 000,00 |
| 012 - Charges de personnel | 64131 | Rémunérations | 020 | 103 160,00 | 8 000,00 | 111 160,00 |
| TOTAL | | | | | 11 000,00 | |

| | | | | | | |
|--|-------|---|-----|---------|-----------|----------|
| Recettes | | | | | | |
| 013 - Atténuations de charges | 6419 | Remboursements sur rémunérations du personnel | 020 | 0,00 | 6 675,00 | 6 675,00 |
| 74 - Dotations subventions et participations | 74751 | Participations de la collectivité de rattachement (Budget principal CCCT) | 020 | 278 546 | 4 325,00 | 282 871 |
| TOTAL | | | | | 11 000,00 | |

Vote : 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0

8) Autorisation versement subvention du BP au BA Tourisme

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que le budget annexe Tourisme, mis en œuvre le 1^{er} janvier 2018, a besoin, conformément aux crédits budgétaires votés pour l'exercice 2019, et notamment dans le cadre de la Décision Modificative N°2, du versement d'une subvention d'exploitation du budget principal d'un montant de 282 871 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement de cette subvention du budget principal au budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme, afin de permettre la réalisation comptables des budgets votés.

Monsieur le Vice-Président rappelle que le crédit budgétaire correspondant a été voté dans le cadre du budget primitif et modifié par les décisions modificatives N°1 et N°2 (dépense au budget principal et recette au budget annexe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention d'exploitation de 282 871 € du budget principal de la CCCT au budget annexe Cœur de Tarentaise Tourisme de la CCCT.

Vote : 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstention : 0

Philippe Nivelles demande que soit présenté lors du prochain Conseil en mois de décembre un bilan financier des Scènes Gourmandes.

9) Décision modificative n°1 Budget Annexe transport

Le Vice-Président en charge des finances propose d'adapter les crédits du budget annexe Transports par l'adoption d'une décision modificative n°1.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 du budget annexe Transports, suivante :

FONCTIONNEMENT

| Chapitre | Compte | Intitulé compte | Service | BP | DM 1 | BP + DM1 |
|-----------------------------------|--------|---------------------------|--------------------|--------------|------------------|--------------|
| Dépenses | | | | | | |
| 011 - Charges à caractère général | 6244 | Transports administratifs | Transport scolaire | 1 028 794,00 | 50 000,00 | 1 078 794,00 |
| Total | | | | | 50 000,00 | |

| Recettes | | | | | | |
|--|------|-----------------------------|--------------------|------------|------------------|------------|
| 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services | 7061 | Transport de voyageur | Transport scolaire | 97 000,00 | 25 600,00 | 122 600,00 |
| 74 - Subventions d'exploitation | 7472 | Subventions de la Région | Transport scolaire | 916 042,00 | 5 500,00 | 921 542,00 |
| 77 - Produits exceptionnels | 774 | Subventions exceptionnelles | Transport scolaire | 170 058,00 | 18 900,00 | 188 958,00 |
| Total | | | | | 50 000,00 | |

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

10) Autorisation de verser une subvention du budget principal au budget annexe transports

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que le budget annexe Transports a besoin, conformément aux crédits budgétaires votés pour l'exercice 2019, et notamment dans le cadre de la Décision Modificative N°1, du versement d'une subvention d'exploitation du budget principal d'un montant de 188 958 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement de cette subvention du budget principal au budget annexe Transports, afin de permettre la réalisation comptables des budgets votés.

Monsieur le Vice-Président rappelle que le crédit budgétaire correspondant a été voté dans le cadre du budget primitif et modifié par la décision modificative N°1 (dépense au budget principal et recette au budget annexe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention d'exploitation de 188 958 € du budget principal de la CCCT au budget annexe Transports de la CCCT.

Vote : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Arrivée de Monsieur Kismoune 18h25

11) Décision modificative 2019 N°3 au Budget Principal

Monsieur le Vice-Président en charge des finances propose d'adapter les crédits du budget principal par l'adoption d'une décision modificative n°3.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°3 de l'exercice 2019 du budget principal de la CCCT, suivante :

FONCTIONNEMENT

| Chapitre | Compte | Intitulé compte | Fonction | Service | BP + DM1 + DM2 | DM 3 | BP + DM1 + DM2 + DM3 |
|--|--------|--|---------------------------------|----------------------------------|----------------|-------------------|----------------------|
| Dépenses | | | | | | | |
| .011 - Charges à caractère général | 611 | Contrats de prestations de services | 415 - Manifestations sportives | | 35 000,00 | -35 000,00 | 0,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 6574 | Subventions de fonctionnement aux associations | 415 - Manifestations sportives | | 0,00 | 45 000,00 | 45 000,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 6574 | Subventions de fonctionnement aux associations | .025 - Aides aux associations | | 417 348,00 | 1 000,00 | 418 348,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 657363 | Subventions de fonctionnement versées aux établissements et services rattachés à caractère administratif | 95 - Aides au tourisme | | 278 546 | 4 325,00 | 282 871 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 67441 | Subventions de fonctionnement aux budgets annexes dotés autonomie financière | 815 - Transports urbains | Transport TAD et ligne régulière | 193 458,00 | 18 900,00 | 212 358,00 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 023 | Virement à la section d'investissement | 01 - opérations non ventilables | | 216 408,00 | 139 150,00 | 355 558,00 |
| TOTAL | | | | | | 173 375,00 | |

| Recettes | | | | | | | |
|--|-------|--|----------------------------------|-----|------|------------|------------|
| 70 - Produits des services, du domaines et ventes diverses | 70872 | remboursements de frais par les budgets annexes | .020 - Administration générale | MCI | 0,00 | 2 816,00 | 2 816,00 |
| 70 - Produits des services, du domaines et ventes diverses | 70872 | remboursements de frais par les budgets annexes | .020 - Administration générale | MCI | 0,00 | 13 601,00 | 13 601,00 |
| 70 - Produits des services, du domaines et ventes diverses | 70841 | Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes | | MCI | 0,00 | 23 518,00 | 23 518,00 |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 777 | Quote-part des subventions d'investissement | .01 - Opérations non ventilables | | 0,00 | 131 000,00 | 131 000,00 |

| | | | | | | | |
|---|-------|-----------------------------------|----------------------------------|--|-----------|-------------------|-----------|
| | | transférée au compte de résultat | | | | | |
| 74 - dotations, subventions et participations | 74741 | Participation de communes membres | .01 - Opérations non ventilables | | 29 563,00 | 2 440,00 | 32 003,00 |
| TOTAL | | | | | | 173 375,00 | |

INVESTISSEMENT

| Chapitre | Compte | Intitulé compte | Fonction | Service | BP + DM1 + DM2 | DM 3 | BP + DM1 + DM2 + DM3 |
|--|--------|---|----------------------------------|---------|----------------|-----------|----------------------|
| Dépenses | | | | | | | |
| 040 - opé ordre transfert entre sections | 139158 | Subventions d'investissement transférées au compte de résultat | .01 - Opérations non ventilables | | 0 | 41 644,00 | 41 644,00 |
| | 13913 | Subventions d'investissement transférées au compte de résultat | .01 - Opérations non ventilables | | 0 | 46 070,00 | 46 070,00 |
| | 13912 | Subventions d'investissement transférées au compte de résultat | .01 - Opérations non ventilables | | 0 | 11 941,00 | 11 941,00 |
| | 13911 | Subventions d'investissement transférées au compte de résultat | .01 - Opérations non ventilables | | 0 | 16 608,00 | 16 608,00 |
| | 139141 | Subventions d'investissement transférées au compte de résultat | .01 - Opérations non ventilables | | 0 | 10 467,00 | 10 467,00 |
| | 13918 | Subventions d'investissement transférées au compte de résultat | .01 - Opérations non ventilables | | 0 | 4 270,00 | 4 270,00 |
| 041 - opération patrimoniale | 1312 | Subventions d'investissement Région | .01 - Opérations non ventilables | | 0 | 53 722,45 | 53 722,45 |
| 041 - opération patrimoniale | 1313 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - Département | .01 - Opérations non ventilables | | 0 | 34 717,94 | 34 717,94 |
| 041 - opération patrimoniale | 1318 | Subventions d'investissement rattachés aux actifs amortissables - autres communes | .01 - Opérations non ventilables | | 0 | 65 042,63 | 65 042,63 |

| | | | | | | | |
|-----------------------------------|-------|--|----------------------------------|--|--------|-------------------|----------|
| 13 - subventions d'investissement | 13141 | Subventions d'amortissement rattachées aux actifs amortissables - Communes | .01 - Opérations non ventilables | | 0 | 2 440,00 | 2 440,00 |
| 020 - Dépenses imprévues | .020 | Dépenses imprévues | 01 - Opérations non ventilables | | 14 145 | 5 710,00 | 29 855 |
| TOTAL | | | | | | 292 633,02 | |

| | | | | | | | |
|--|------|--|----------------------------------|--|------------|-------------------|------------|
| Recettes | | | | | | | |
| 041 - opération patrimoniale | 1322 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Régions | .01 - Opérations non ventilables | | 0 | 53 722,45 | 53 722,45 |
| 041 - opération patrimoniale | 1323 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Autres | .01 - Opérations non ventilables | | 0 | 34 717,94 | 34 717,94 |
| 041 - opération patrimoniale | 1328 | Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Département | .01 - Opérations non ventilables | | 0 | 65 042,63 | 65 042,63 |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 21 | Virement de la section de fonctionnement | 01 - Opérations non ventilables | | 216 408,00 | 139 150,00 | 355 558,00 |
| TOTAL | | | | | | 292 633,02 | |

Vote : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

12) Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Monsieur le Vice-Président rappelle les orientations développées à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires.

Ce propose d'articuler le débat d'orientation budgétaire autour de cinq points :

1. des éléments sur **le contexte économique et financier qui pèse sur les collectivités**
2. des points de repère sur **notre situation budgétaire et financière,**
3. les **lignes directrices que nous entendons mettre en avant pour le projet de budget 2020** que nous examinerons le 12 décembre 2019.
4. **les grands équilibres du projet de budget 2020**
5. pour terminer l'analyse des projets de budgets annexes.

Monsieur le Vice-Président rappelle les grandes lignes et enjeux du projet de loi de finances sur les données principales du budget communautaire.

Monsieur le Vice-président aux finances présente les spécificités d'une préparation budgétaire automnale et d'un vote du budget en décembre :

1/ Le BP sera voté avant que le compte administratif (et le compte de gestion de la TP) ait été adopté

=> En conséquence un report prévisionnel de chaque section est inscrit au BP, sur la base d'un compte de gestion de la TP qui sera provisoire (au 1er novembre ce soir, au premier décembre pour le vote du budget)

=> Il n'y aura pas d'affectation des résultats

=> Cela induit que les prévisions des services sont moins précises (notamment du fait qu'il ne pourra y avoir de rattachement, ni de restes à réaliser)

2/ Le BP sera voté sur la base d'un produit fiscal estimé.

En effet, les bases fiscales officielles sur lesquels le conseil vote les taux ne seront pas connus. Elles ne seront notifiées qu'en Mars.

=> le conseil votera donc un produit fiscal sur des bases estimées par les services. A ce jour estimation de +2,4% sur les bases foncier bâti, CFE et TEOM; +1% sur la taxe d'habitation et le foncier non bâti.

3/ Un DOB et un BP établi alors que le projet de loi de finances n'a pas été voté par le Parlement.

Quoi qu'il arrive lors des élections de Mars 2020, le prochain conseil communautaire sera amené (en Avril prochain) :

- à adopter le compte administratif conforme au compte de gestion définitive
- à constater les résultats définitifs et les affecter
- à adapter le produit fiscal au vu des bases notifiées par les services fiscaux
- à corriger les prévisions de crédit, si nécessaire

=> Le tout à travers un budget supplémentaire (ou "super DM")

Particularité du budget principal de la CCCT cette année :

- la création du budget annexe déchets a des impacts nombreux car il pesait environ 40% du budget antérieur
- avec ces nouveaux budgets annexes, il est nécessaire de réaffecter les différentes charges/produits et actifs/passifs: emprunts, amortissements, charges de structures et de personnel
=> De ce fait, la TEOM devra être augmentée entre 5 et 7% pour assurer l'équilibre
- les résultats de l'exercice 2019 resteront entièrement sur le budget principal, même s'ils étaient liés à la compétence déchets
- En Octobre/Novembre, les services ont préparé des propositions budgétaires, travaillées en lien avec leurs élus référents, dans un objectif de maintien du service, mais dans un souci de bonne gestion, sur la base d'un compte administratif partiel

Lors du débat d'orientations budgétaires, une première mouture budgétaire est présentée, menant à un produit fiscal établi avec des taux stables, et un emprunt d'équilibre maximum de 1M € (tous budgets confondus). Le compte de gestion référent était provisoirement établi au 01/11.

Le budget d'investissement sera légèrement diminué pour assurer ce pilotage de l'endettement, sans remise en cause du PPI.

Les budgets annexes sont détaillés. A noter l'augmentation du produit d'objectif de la taxe GEMAPI, à

200 000 €, pour financer les lourds enjeux à engager.

Monsieur le Président conclut en affirmant que dans cette année de transition, entre fin de mandat et début d'un autre, la CCCT proposera au conseil d'acter ces orientations et de mener de front :

- la poursuite des investissements stratégiques dans un cadre maîtrisé de l'endettement
- le renoncement à utiliser le levier fiscal sur les 4 taxes, mais la nécessité de le faire sur les taxes/redevances des budgets annexes (TEOM, taxe GEMAPI) afin de coller à la nécessité que les usagers paient le service.
- l'effort maintenu sur les charges de fonctionnement en ciblant les projets nouveaux pour l'attractivité des services rendus
- le suivi rigoureux des budgets annexes.

Un débat est engagé, permettant de préciser certains projets, de détailler le contenu des propositions, et d'envisager les possibilités d'adaptation dans le courant du mois d'Avril prochain.

Bernard GSELL intervient, rappelant d'abord sa satisfaction d'un budget voté tôt, permettant d'éviter l'ouverture sans mandat des crédits d'investissement. Il regrette ensuite l'absence de la dimension écologique et environnementale dans la description du contexte international, alors que cela revêt une importance décisive dans l'avenir. Enfin, il demande à ce que la TEOM couvre intégralement les charges transférées sur ce budget annexe, et que ce transfert soit compensé par un ajustement de la fiscalité du budget principal.

Le débat étant clos, le conseil communautaire

ATTESTE la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire.

| |
|--|
| Vote : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 |
|--|

13) EMPRUNTS 2019

Monsieur Plaisance propose de reporter ce point au prochain conseil compte tenu de l'arrivée des derniers offres ce jour même.

ECONOMIE

14) Espace Économique à Salins-Fontaine : approbation des tarifs de l'Étage

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 2 juillet 2019, le conseil communautaire a approuvé la convention de gestion du lieu avec la commune de Salins. Depuis cette date, de potentiels utilisateurs ont manifesté leur intérêt pour une location soit à la semaine, soit au mois alors que la convention prévoyait une location pour une durée de 3 mois minimum.

Afin de répondre favorablement à la demande, et dans le but d'optimiser l'occupation des locaux, il est proposé de retenir les tarifs suivants afin d'offrir aux usagers un maximum de souplesse en corrélation avec les besoins recensés :

- location à la semaine : 100 €/semaine,
- location au mois : 300 €/mois.

Afin de faciliter l'utilisation sur une semaine ou sur un mois, il est proposé la passation d'une convention avec les utilisateurs, au même titre que la location d'autres équipements communautaires (salles de

réunion, gymnases...). En revanche pour les locations de plus de 3 mois, un bail sera conclu avec l'occupant.

Considérant les demandes recensés à l'automne 2019,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification de la convention afin d'intégrer ces nouveaux tarifs.

APPROUVE les tarifs de location de l'espace partagé entre la CCCT à Salins-Fontaine :

- loyer à la semaine : 100 €/semaine,
- loyer au mois : 300 €/mois.

| |
|----------------|
| Vote : 24 |
| Pour : 24 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

15) Lancement des travaux d'aménagement de ZA de la Contamine

Sujet reporté au prochain conseil communautaire

TRANSPORT

16) Navette saisonniers - modification de la grille tarifaire de la saison 2019-20

Monsieur le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 17 septembre 2019, la nouvelle grille tarifaire pour les transports saisonniers a été approuvée, soit :

| Trajets aller-retour | Mois | Saison |
|--|------|--------|
| Moûtiers / St-Jean-de-Belleville | 40 € | 150 € |
| Moûtiers / St-Martin-de-Belleville | 60 € | 280 € |
| Moûtiers / Les Menuires | 90 € | 450 € |
| St-Jean-de-Belleville / Les Menuires | 60 € | 280 € |
| St-Martin-de-Belleville / Les Menuires | 40 € | 150 € |

Il apparaît dans cette grille que l'abonnement à la saison est plus avantageux que le tarif mensuel sur 5 mois, sauf pour le trajet Moûtiers / Les Menuires. Aussi, pour inciter les saisonniers à choisir un abonnement à la saison et pour offrir les mêmes avantages tarifaires sur tous les trajets, il est proposé de modifier le tarif saison Moûtiers / Les Menuires et de le fixer à 420€, au lieu de 450€.

La nouvelle grille tarifaire s'établit ainsi :

| Trajets aller-retour | Mois | Saison |
|--|------|--------|
| Moûtiers / St-Jean-de-Belleville | 40 € | 150 € |
| Moûtiers / St-Martin-de-Belleville | 60 € | 280 € |
| Moûtiers / Les Menuires | 90 € | 420 € |
| St-Jean-de-Belleville / Les Menuires | 60 € | 280 € |
| St-Martin-de-Belleville / Les Menuires | 40 € | 150 € |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire

Vote : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

17) Subvention complémentaire à l'EST

Monsieur le Président, suite à un arbitrage favorable du bureau communautaire, proposera d'engager les bases d'un nouvel accompagnement durable et pérenne du club ES Tarentaise Football.

Pour faire face à une fragilité structurelle de l'encadrement, pour mieux accompagner la direction, et permettre le maintien de l'équipe 1 en Régionale 2, il est nécessaire de financer la création d'un poste d'entraîneur de niveau "Brevet d'Etat 2".

Une négociation a été engagée avec le club, et la CCVA, pour parvenir à un accompagnement sur la durée, et à une vision pérenne de la participation financière de la collectivité.

La proposition suivante est soumise à l'accord du conseil communautaire :

- l'attribution d'une subvention complémentaire de 6 600 € (3 400 € pour la CCVA) au titre de la fin d'année 2019 (portage du poste)
- la signature d'une convention tripartite avec la CCVA et l'EST permettant un financement stabilisé, sur les 3 prochaines années, de 105 000 € annuels, répartis au prorata des effectifs jeunes du club (71% - 29% à ce jour).
- La mise en place de partenariats approfondis, et une concertation régulière sur les sujets de perspectives et de suivi de gestion entre les trois partenaires.
- La recherche de sources de financements complémentaires (sponsoring, emploi des entraîneurs) reste encouragée pour permettre, le cas échéant, de réduire l'enveloppe "collectivités".

Philippe Nivelles demande que les conseillers soient informés de l'évolution des échanges entre les différents partenaires

Thierry Hubert demande une ouverture des demandes de subventions auprès des clubs professionnels de la région par EST.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention complémentaire de 6 600 € à l'EST au titre de l'exercice 2019

MANDATE Monsieur le Président, avec le concours de Messieurs LAURENT et DE BORTOLI, pour la signature d'une convention tripartite CCCT-CCVA-EST devant permettre, début 2020, de sécuriser le fonctionnement et le financement du club sur les trois prochaines années, sur les bases indiquées.

Vote : 24
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 1 (*Enimie REUMAUX*)

PROPOSITION D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Sentiers : demande de subventions 2020 au Département dans le cadre du SDIPR

Dans la continuité du Schéma directeur de randonnée, Monsieur le Vice-président propose de déposer les dossiers de demande de subventions pour l'année 2020 avant le 30 novembre 2019.

Suite à l'approbation du schéma directeur de randonnée et de la délibération en date du n°131-2018 en date du 6 novembre 2018, le coût total estimatif de l'ensemble des itinéraires de compétence communautaire s'élève à **107 296€HT** pour l'année 2020. Il est fléché sur du balisage de plusieurs sentiers et sur les travaux de prolongation de la promenade confort sur le site des Bruyères.

La répartition est envisagée comme suit, sous réserve d'ajustement au sein de l'enveloppe globale et du retour terrain.

Les dossiers proposés à subventions pour une réalisation du balisage et des travaux en 2020 sont les suivants :

- Tour du Glaisy (Notre Dame du Pré)
TOTAL HT : 12 060€ HT
- Balcon des Adrets de Tarentaise (Hautecour)
TOTAL HT : 9 870€ HT
- Boucle Croix de Feissons (partie Mouâtiers)
TOTAL HT : 6 020€ HT
- Balcon des Belleville (Les Belleville)
TOTAL : 16 310€ HT
- Promenade confort des Bruyères (Les Belleville)
TOTAL 63 036€ HT

VU le Schéma directeur intercommunal de promenade et de randonnée pédestre

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dossiers de subvention exposés ci-dessus, à déposer pour l'appel à projets du Département pour le 30 novembre 2019 et par conséquent, les travaux à prévoir au budget prévisionnel 2020.

APPROUVE le portage des dossiers de subvention par la CCCT, pour les sentiers communautaires.

SOLLICITE les subventions maximum auprès du Département pour les projets 2020.

| |
|--|
| Vote : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 |
|--|

ACTUALITÉS - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Pannekoucke rappelle les prochains dates à retenir:

Espace coworking "l'Etage" Portes ouvertes le 5 décembre 2019 de 17h à 20h.

Monsieur Nivelles demande un bilan des travaux du camping Notre Dame du Pré.

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE